



Juin 2016

**Révision de l'ordonnance sur l'énergie (OEne):
augmentation du supplément visé à l'art. 15b de la loi sur
l'énergie (art. 3j, al. 1 OEne)**

Rapport sur les résultats de la consultation

Sommaire

1	Introduction	1
1.1	Contexte	1
1.2	Déroulement et destinataires	1
1.3	Aperçu des prises de position reçues	1
2	Résultats	2
3	Annexe: Liste des participants.....	4

1 Introduction

1.1 Contexte

Le fonds LEne permet de financer la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), les rétributions uniques pour les petites installations photovoltaïques, les coûts des appels d'offres publics, les pertes résultant de cautions ainsi que l'indemnisation des concessionnaires. Le fonds LEne est alimenté par le supplément perçu sur les coûts de transport des réseaux à haute tension. Ce supplément peut être répercuté sur les consommateurs finaux par les gestionnaires de réseau.

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) vérifie chaque année si le taux du supplément sur les coûts de transport en vigueur est suffisant pour garantir la liquidité du fonds LEne. Les calculs réalisés au printemps 2016 montrent que tel n'est pas le cas avec le supplément actuel de 1,3 ct./kWh. C'est pourquoi une augmentation du supplément sur les coûts de transport à 1,5 ct./kWh à partir du 1^{er} janvier 2017 est proposée. Il en résultera des recettes supplémentaires de près de 115 millions de francs par an. L'augmentation proposée est de nature purement technique. Suite à la révision de la loi sur l'énergie (LEne) au 1^{er} janvier 2014, le Parlement a fixé le montant maximal du supplément à 1,5 ct./kWh. Sans cette adaptation, aucune installation supplémentaire figurant sur la liste d'attente ne pourrait bénéficier de la RPC. Les rétributions uniques pour les petites installations photovoltaïques ne pourraient quant à elles plus être versées que de manière limitée. La liquidité du fonds LEne pour la période de 2022 à 2027 serait très vraisemblablement menacée. Cela équivaldrait à un arrêt immédiat de l'encouragement de la production d'électricité issue des énergies renouvelables.

1.2 Déroulement et destinataires

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a ouvert la procédure de consultation le 17 mars 2016. Au total, 79 acteurs se sont exprimés dans le cadre de la consultation, qui s'est achevée le 25 mai 2016. Le canton de SG, l'EnDK, la COMCO, la Conférence suisse des contrôles des finances, l'Association des communes suisses, Biofuels Suisse, Öbu (réseau pour une économie durable) ont expressément renoncé à donner leur avis sur le fond.

Au total, 134 acteurs ont été invités à participer à la consultation. Parmi eux figurent notamment les cantons, les partis politiques, les associations faîtières de l'économie, l'industrie de l'électricité, le secteur de l'industrie et des services ainsi que les organisations de défense des consommateurs. Le présent rapport donne un résumé des prises de position reçues et ne prétend pas être exhaustif.

1.3 Aperçu des prises de position reçues

Au total, 79 prises de position ont été enregistrées dans les délais impartis. Parmi les 134 organisations consultées, 64 ne se sont pas prononcées.

Participants par groupe	Prises de position reçues
Cantons	24
Partis politiques	5
Commissions et conférences	3
Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne	2
Associations faîtières de l'économie	3
Industrie de l'électricité	8
Secteur de l'industrie et des services	7
Secteur des transports	4
Organisations de défense des consommateurs	3
Organisations de protection de l'environnement et du paysage	6
Organisations des domaines des cleantech, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique	10
Autres participants	4
Total	79

2 Résultats

La fixation du supplément sur les coûts de transport à 1,5 ct./kWh est approuvée par la majorité des participants à la consultation (52 contre 20).

Parmi les cantons ayant donné leur avis dans le cadre de la consultation, les cantons d'AI, AG, BE, BS, BL, FR, GE, JU, LU, NE, NW, OW, SH, SZ, TG, TI, UR et ZG sont favorables à l'adaptation du supplément sur les coûts de transport. La modification est également soutenue par la CGCA et par l'Union des villes suisses. La modification proposée est rejetée par GL et ZH. Le canton de GL estime que l'encouragement de la production d'électricité issue des énergies renouvelables au moyen de la RPC représente une dérive entraînant des dommages écologiques et économiques imprévisibles. Le canton de ZH demande de limiter l'encouragement pour 2016, ce qui, de son point de vue, rend une adaptation inutile. Le canton de SO pense qu'avec l'augmentation prévue, le Conseil fédéral épuise sa marge de manœuvre. Le canton regrette qu'en dépit du relèvement du supplément sur les coûts de transport, les moyens destinés à l'encouragement seront épuisés à partir de 2018. Il attire également l'attention sur le fait que cette adaptation aggrave encore les conditions-cadres économiques, notamment pour les entreprises exportatrices et pour l'industrie à forte intensité électrique. L'année dernière, le canton de AR s'est prononcé contre une augmentation. Il l'approuve cette année à certaines conditions, car il est difficilement compréhensible pour les citoyens concernés de devoir attendre une aide pendant des années et de ne finalement rien toucher. Le canton de GR émet également des réserves vis-à-vis de l'augmentation. Il demande un passage rapide à un système d'encouragement proche du marché voire un modèle de quotas.

Sur les partis participant à la consultation, les Verts, le PVL et le PSS sont favorables à l'adaptation du supplément sur les coûts de transport, l'UDC et le PLR y étant opposés.

L'Union suisse des paysans est d'avis que l'augmentation du supplément sur les coûts de transport est acceptable d'un point de vue général. Il attire toutefois l'attention sur le fait qu'ainsi, une grande partie des familles de paysans devra payer des factures d'électricité plus élevées. Il souhaite par ailleurs que la Confédération informe de manière proactive sur la situation actuelle. L'Union suisse des arts et métiers rejette l'adaptation. Elle parle de «conséquences dévastatrices en termes de coûts pour les PME». L'adaptation est également refusée par economiesuisse qui fait valoir les dépenses supplémentaires considérables qui en résulteraient. En ajoutant la surévaluation du franc suisse, cela aurait un impact négatif sur l'attractivité de la place économique. Au demeurant, economiesuisse a du mal à comprendre que l'on souhaite accélérer le développement de la production à l'heure actuelle (excédents d'électricité) au moyen de la RPC.

Les représentants de l'industrie électrique (DSV, Electrosuisse, IWB, RegioGrid, Swissgrid, Swisspower, VESE) soutiennent majoritairement la modification prévue car elle permet notamment d'assurer la liquidité du fonds et la continuité de l'encouragement. Elle est rejetée par l'AES qui regrette que les paramètres déterminants et la méthode permettant de calculer les taux de rétribution ne soient pas transparents et que les besoins financiers invoqués ne puissent ainsi pas être évalués de manière concluante.

L'augmentation prévue du supplément sur les coûts de transport est majoritairement rejetée par les représentants du secteur de l'industrie et des services (FER, GGS, hotelleriesuisse, Chambre de commerce et d'industrie des deux Bâle, Swissmem, USVP) ainsi que par le secteur des transports (CFF, Remontées mécaniques suisses, Remontées mécaniques des Grisons, Remontées mécaniques valaisannes). Le GGS évoque des coûts plus élevés qui en résulteraient pour ses membres qui ne peuvent pas se libérer. Il estime également qu'il n'est pas urgent que de nouvelles capacités de production soient raccordées au réseau. Il n'est donc pas nécessaire que le plus grand nombre possible d'installations nouvelles profitent de la RPC. Les dépenses supplémentaires résultant de l'adaptation sont également mentionnées par hotelleriesuisse, qui estime que cela affaiblirait nettement la compétitivité

des entreprises suisses. Swissmem juge que les avantages liés à un supplément sur les coûts de transport plus élevé sont minimes par rapport aux charges supplémentaires occasionnées. L'organisation demande une date d'expiration pour la RPC et une baisse plus agressive des tarifs. La présentation du remboursement du supplément sur les coûts de transport donnée dans le rapport explicatif est qualifiée d'«unilatérale»: «en mettant en oeuvre leurs conventions d'objectifs, les entreprises concernées contribuent utilement à limiter les besoins en électricité de la Suisse et participent ainsi à faire progresser la part des énergies renouvelables». Les représentants du secteur des transports ne sont pas opposés au développement de nouvelles technologies pour la production d'électricité. Ils estiment cependant que «le supplément sur les coûts de transport a presque triplé au cours des dernières années, ce qui est absolument disproportionné». Ils évoquent également la situation économique globale difficile et la concurrence accrue avec le transport routier.

Les organisations de défense des consommateurs (FRC, FPC, kf) sont favorables à l'adaptation du supplément sur les coûts de transport, de même qu'une majorité des organisations de protection de l'environnement et du paysage (Prométerre, Pro Natura, Pusch, FSE, WWF) et les organisations des domaines des cleantech, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (AEE, Biomasse Suisse, Energie-bois Suisse, InfraWatt, Suisse Eole, swisscleantech, Swissolar). Le kf Konsumentenforum souligne qu'un supplément de 1,5 ct./kWh représente la limite supérieure et qu'aucune augmentation supplémentaire ne sera acceptée. ECO Swiss s'étonne que «des difficultés financières soient survenus soudainement» et rejette l'adaptation. Au lieu de subventionner des projets supplémentaires, il conviendrait de réduire la taxe RPC pour les consommateurs d'électricité. Cette proposition est justifiée par la situation tendue dans l'industrie et le commerce. D'autres participants à la consultation sont eux aussi opposés à l'adaptation prévue. HEV Suisse rejette en général les taxes incitatives en raison de la distorsion inutile du marché. Pour le Centre Patronal, l'adaptation n'est en aucune façon de nature purement technique: il juge la modification inopportune.

3 Annexe: Liste des participants

Cantons
Appenzell Rhodes-Extérieures
Appenzell Rhodes-Intérieures
Argovie
Bâle-Campagne
Bâle-Ville
Berne
Fribourg
Genève
Glaris
Grisons
Jura
Lucerne
Neuchâtel
Nidwald
Obwald
Schaffhouse
Schwyz
Soleure
St-Gall
Tessin
Thurgovie
Uri
Zoug
Zurich
Partis politiques
Les Libéraux-Radicaux (PLR)
Parti écologiste suisse (Les Verts)
Parti socialiste suisse (PSS)
Parti vert-libéral (PVL)
Union démocratique du centre (UDC)
Commissions et conférences
Commission de la concurrence (COMCO)
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)
Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA)
Associations faîtières nationales des communes, des villes et des régions de montagne
Association des communes suisses
Union des villes suisses
Associations faîtières de l'économie
economiesuisse
Union suisse des arts et métiers (USAM)
Union suisse des paysans (USP)
Industrie de l'électricité
Association des entreprises électriques suisses (AES)
Association des producteurs d'énergie indépendants (VESE)
Association faîtière des gestionnaires suisses des réseaux de distribution (DSV)
Electrosuisse
IWB (services industriels de Bâle)

RegioGrid
Swissgrid
Swisspower
Secteur de l'industrie et des services
Chambre de commerce et d'industrie des deux Bâle
Fédération des Entreprises Romandes (FER)
Groupe gros consommateurs d'électricité (GGS)
hotelleriesuisse
La Poste Suisse
Swissmem
Union suisse de l'industrie des vernis et peintures (USVP)
Secteur des transports
Chemins fers fédéraux suisses (CFF)
Remontées mécaniques des Grisons
Remontées mécaniques suisses
Remontées mécaniques valaisannes
Organisations de défense des consommateurs
Fédération romande des consommateurs (FRC)
Fondation pour la protection des consommateurs (FPC)
kf Konsumentenforum
Organisations de protection de l'environnement et du paysage
ECO Swiss
Fondation suisse de l'énergie (FSE)
Fondation suisse pour la pratique environnementale (Pusch)
Pro Natura
Prométerre
WWF Suisse
Organisations des domaines des cleantech, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
Association des exploitants d'installations de biogaz agricoles (Ökostrom Schweiz)
Biofuels Suisse
Biomasse Suisse
Energie-bois Suisse
InfraWatt
Öbu – le réseau pour une économie durable
Organisation faïtière de l'économie des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (AEE Suisse)
Suisse Eole
swisscleantech
Swissolar
Autres participants à la consultation
Association suisse des propriétaires fonciers (HEV Suisse)
Centre Patronal
Conférence suisse des contrôles des finances
Suissetec